

« Le carnet numérique du logement doit permettre une rénovation énergétique BBC »

À propos du futur carnet numérique de suivi et d'entretien des logements, un rapport du Plan Bâtiment Durable vient de souligner l'importance de prévoir, dans ce carnet, l'atteinte à terme d'un niveau de performance énergétique de niveau BBC (ou équivalent, c'est-à-dire « modulé si certaines contraintes spécifiques le nécessitent »). Le rapport insiste également sur l'importance d'accompagner un diagnostic énergétique initial du logement de solutions à mettre en œuvre pour atteindre un tel haut niveau de performance. Si des bouquets de travaux immédiats (rénovation globale) doivent être privilégiés, car ils constituent la solution énergétiquement et/ou économiquement la plus efficace, des programmes de travaux par étapes avec un plan de déploiement pluriannuel doivent également être proposés de façon à lisser les investissements et à permettre l'embarquement de la performance dans le cycle de vie du bâtiment, estime le rapport. C'est un programme échelonné dans le temps qui tient compte de la durée de vie des différents équipements du bâtiment. Le rapport considère par ailleurs que les données énergétiques du logement devront être produites à la fois lors du diagnostic initial et tout au long de la vie du bâtiment. Au sujet des professionnels en charge de cette production de données, le rapport exprime la « crainte d'un manque d'objectivité sur les solutions proposées si c'est le même professionnel qui réalise diagnostic et travaux ». Il ajoute, toutefois, qu'il faudra « laisser la possibilité à des entreprises qui réalisent des travaux de pouvoir procéder à une analyse initiale afin de pouvoir permettre l'émergence de nouveaux modèles économiques de type « opérateur intégré ». Ceci doit cependant être conditionné au fait que ces mêmes entreprises soient qualifiées pour des rénovations globales et qu'elles proposent des projets de travaux globaux et cohérents qui visent l'objectif BBC à long terme (ou équivalent), poursuit le rapport.

Génie climatique : quels équipements sont installés en habitat neuf ?

L'association Promotelec vient de publier le bilan de sa certification de logements neufs pour l'année 2013, d'où il ressort en particulier une possibilité d'être labellisé avec du chauffage électrique à effet Joule moyennant une qualité bioclimatique renforcée, et ce « sans nécessairement avoir recours au photovoltaïque », souligne-t-on à l'association.

En habitat collectif, voici la répartition des modes de chauffage en habitat labellisé Promotelec Performance niveau BBC (RT2005) : 29,2% en chaudière collective gaz, 51,5% en chaudière individuelle gaz, 5,1% en réseau de chaleur, 8,9% en effet Joule, 1,2% en PAC air extérieur/eau collectives, 1,6% en PAC air extérieur/eau individuelles, 1,7% en PAC air/air, eau/air, eau/eau ou eau glycolée/eau, 0,8% en chaudière bois collective. En ce qui concerne le label Promotelec Performance RT 2012, les chaudières gaz sont à 72% de PDM (part de marché), les réseaux de chaleur à 22%, les PAC à 4% et l'effet Joule à 2%. A Promotelec, on signale une « émergence » des PAC ou chaudières hydrides, de la micro-cogénération et des systèmes de récupération de chaleur. En émetteurs, pour le label Promotelec Performance BBC (RT2005), le radiateur à eau est à 76% de PDM, le plancher à eau à 6%, le panneau rayonnant électrique également à 6%, le panneau rayonnant à eau à 3%, les autres émetteurs à eau (convecteur, plafond, etc.) à 4%, tout comme les autres émetteurs électriques (convecteur, PRP, plancher rayonnant, etc.). La distribution d'air chaud, quant à elle, est à 1%. En ECS, la chaudière gaz collective est à 22,8% de PDM, la chaudière gaz individuelle à 48,4%, les réseaux de chaleur à 4,1%, le thermodynamique individuel à 4,6%, le thermodynamique collectif à 4,1%, le solaire avec appoint gaz centralisé (type CESC) à 12%. Globalement, le gaz progresse, tandis que le solaire thermique régresse, les autres systèmes étant plutôt stables. Pour ce qui concerne le label Promotelec Performance RT 2012, toujours en ECS, les chaudières sont à 64% de PDM, les réseaux de chaleur à 19%, le solaire thermique à 12%, le chauffe-eau thermodynamique à 5%. En ventilation, pour le label Promotelec Performance BBC (RT2005), la VMC simple flux autoréglable est à 0,8%, la VMC double flux autoréglable à 0,7%, la VMC simple flux hygroréglable A à 3,9%, la VMC simple flux hygroréglable B à 94,6%, tandis que, en termes de bouquets de solutions chauffage/ECS/ventilation, les parts de marché sont de : 64,6% pour le bouquet chauffage/ECS par chaudière gaz + VMC Hygro B, 9,5% pour le chauffage par chaudière gaz + ECS solaire avec appoint gaz + VMC Hygro B, 4,4% pour le chauffage par effet Joule + ECS thermodynamique + VMC Hygro B, 3,5% pour le chauffage et l'ECS par réseau de chaleur + VMC Hygro B, 2,1% pour le chauffage et l'ECS par chaudière gaz + VMC Hygro A, 1,6% pour le chauffage par PAC air extérieur/eau + ECS thermodynamique + VMC Hygro B, 1,4% pour le chauffage par effet Joule + ECS solaire avec appoint gaz + VMC Hygro B.

En maison individuelle, en chauffage, pour le label Promotelec Performance BBC (RT2005), la chaudière gaz est à 46,5% de PDM, la PAC air/eau à 28,3%, les autres PAC à 3,8%, l'effet Joule à 7,8%, la chaudière ou le poêle à bois à 13,3%, les réseaux de chaleur à 0,2%. Toujours en chauffage, mais cette fois pour le label Promotelec Performance RT 2012, la chaudière gaz est à 36% de PDM, la PAC à 28%, l'effet Joule à 6%, le bois à 28%. En émetteurs de chauffage, pour le label Promotelec Performance BBC (RT2005), voici la répartition du marché : 37,3% en plancher à eau, 36,6% en radiateur à eau, 3,4% en panneau rayonnant électrique, 1% en plancher chauffant électrique, 3,9% pour les autres émetteurs électriques, 0,4% en distribution d'air chaud et 17,4% pour les autres émetteurs à eau. En ECS, la chaudière gaz est à 38,2 de PDM, le solaire avec appoint gaz à 6,7%, le thermodynamique à 48,9%, le réseau de chaleur à 0,6% et le solaire avec appoint électrique à 5,2%, tandis que, pour le label Promotelec Performance RT 2012, le solaire thermique est à 28%, le chauffe-eau thermodynamique à 50%, les chaudières (y compris hybrides) à 3% et la PAC double service à 18%.

En ventilation, pour le label Promotelec Performance BBC (RT2005), la VMC simple flux autoréglable est à 0,5%, la VMC double flux autoréglable à 6,8%, la VMC simple flux hygroréglable A à 2,8% et la VMC simple flux hygroréglable B à 89,9%. En ce qui concerne les bouquets de solutions pour ce même label, voici la répartition du marché : 34,8% pour le chauffage et l'ECS par chaudière gaz + VMC Hygro B, 22,5% pour le chauffage par PAC air extérieur/eau + ECS thermodynamique + VMC Hygro B, 8,3% pour le chauffage par chaudière bois + ECS thermodynamique + VMC Hygro B, 6,1% pour le chauffage par chaudière gaz + ECS solaire avec appoint gaz + VMC Hygro B, 3,8% pour le chauffage par effet Joule + ECS thermodynamique + VMC Hygro B, 2,5% pour le chauffage par chaudière gaz + ECS thermodynamique + VMC Hygro B, 2% pour le chauffage par PAC air extérieur/eau + ECS thermodynamique + VMC double flux, 1,8% pour la PAC air extérieur/eau double service avec VMC Hygro B.